



ADEPAPE 21

Affiliée à la Fédération Nationale des ADEPAPE
Reconnue d'Utilité Publique le 9 août 1979
N° SIRET : 811 919 315 000 10



Président
Roland Bonnaire
06 75 90 41 04
roland.bonnaire@orange.fr

COMPTE-RENDU CONSEIL d' ADMINISTRATION 24 mars 2017

Présents : Mmes Françoise LABREGERE, Zorah MALFONDET, Cécile TREMEAU
MM. Roland BONNAIRE et Hervé BONNAVAUD
Absents Excusés : Catherine FAGARD et Robert DEMOULIN.

I. QUESTIONS DIVERSES :

1- Formation proposée par la Maison des Associations :

« Conflits au sein d'une association » le jeudi 30 mars de 14h00 à 17h00.
Aucun membre présent disponible.

2- Comité de vie de la Maison des Associations : le mardi 28 mars à 18h00.

Aucun membre présent disponible.

3- Calendrier des réunions :

- 04 avril : présentation de l'ADEPAPE 21 à l'agence de CHENOVE, Hervé et Roland.
- 07 avril : idem à l'agence de DIJON, Hervé et Roland.
- 11 avril : idem au CPM et SAF d'ARNAY-le-DUC, Hervé et Roland.
- 02 mai : RDV avec Madame la directrice de l'ABPE à BEAUNE, Robert et Roland.
- 01 juin : présentation de l'ADEPAPE 21 à l'agence de TALANT, Roland.

Les 2 RDV avec les agences de BEAUNE et MONTBARD sont à fixer.

Roland BONNAIRE reste preneur de volontaires pour se joindre à lui pour assurer ces RDV.

4- Demande de subvention au GRAND DIJON :

Nous sommes avertis par Madame Claire TOMASELLI, élue municipale chargée de la vie associative, que nous devons faire cette demande, en ligne sur le site My-Dijon, entre le 03 et le 23 avril prochains.

Hervé et Roland vont solliciter un RDV avec Madame la directrice de la Maison des Associations afin d'être accompagnés dans cette démarche.

5- Remplacement de Catherine TRIEBE, démissionnaire :

Catherine TRIEBE était suppléante d'Hervé BONNAVAUD au Conseil de Famille : au sein de cette instance, elle était mandatée par l'ADEPAPE 21 pour y représenter les anciens pupilles, en cas d'absence d'Hervé BONNAVAUD, titulaire.

Aucun des présents ne peut ou ne souhaite se porter volontaire : à noter que Cécile, Hervé, Robert et Roland sont déjà membres dudit Conseil de Famille et que Zorah MALFONDET ne peut postuler du fait qu'elle travaille au sein de la mission ASE.

Le Président sollicitera Catherine FAGARD et Gérard LLORCA.

6- Mise en place d'une Commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle :

La loi du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'Enfance prévoit une telle mise en place, par le Président du Conseil Départemental, pour l'examen des situations des enfants confiés à l'ASE, lorsqu'il y a risque de délaissement parental ou lorsque le statut juridique de celui-ci paraît inadapté à ses besoins.

L'ADEPAPE 21 est membre de droit de cette commission et nous sommes donc sollicités: il est décidé la mesure suivante : le Président Roland BONNAIRE, ou son représentant mandaté, siègera au sein de cette commission.

7- Site informatique :

Le groupe (Cécile, Hervé et Roland) a fait des choix, Hervé a fourni un travail énorme de conception, de mise en forme et d'alimentation : à chaque étape l'avis des adhérents a été sollicité. La configuration « Zurich », actuellement en ligne, a été validée par le CA.

Dans la foulée, Hervé a informé notre Fédération Nationale de la mise en ligne officielle de notre site www.adepape21.org .

8- RDV spécifique à l'IRTESS :

Françoise LABREGERE et Roland BONNAIRE rencontreront, le mercredi 05 avril, Mme Geneviève DEBRAY, à l'IRTESS de DIJON : entretien dans le cadre d'un Master (Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale).

9- Rencontres PEP 21 et CD21 :

Roland BONNAIRE a rencontré, par 3 fois durant la semaine N°12, les PEP 21, concernant les Fiches Actions suivantes :

→ permis de conduire : un dossier d'aide « Solidarité PEP » sera envoyé à la Fédération Nationale des PEP en 2018, pour obtenir une aide supplémentaire sur cette action.

→ Prime de réussite, récompense pour diplôme obtenu : un dossier va être envoyé, cette année, à la caisse de solidarité des PEP 21, afin qu'ils nous aident sur cette action.

Roland a rencontré, le lundi 20 mars, Madame DRIE, directrice de l'ASE, son adjointe et Madame ALZAC, chef du service « Sports-Jeunesse-Vie Associative », en vue de la signature d'une convention tripartite « CD / CPM ARNAY-le-DUC / ADEPAPE 21 » traitant de notre Fiche Action « permis de conduire » souhaite connaître le fonctionnement exact de l'auto-école sociale du CPM avant d'engager le CD 21.

A notre grand regret, la signature de cette convention se voit repoussée de plusieurs mois.

10- Rencontre avec les Apprentis d'AUTEUIL :

Mardi 21 mars, Roland BONNAIRE a rencontré les Apprentis d'AUTEUIL, à DIJON , la Directrice, Madame DELVAUX et Monsieur HERDALOT, Conseiller en Insertion Professionnelle.

A partir de septembre, nous pourrons, éventuellement, faire appel aux compétences de Monsieur HERDALOT, dans le cadre de vacations ponctuelles, étant donné qu'il est titulaire d'un emploi à temps partiel (24heures/semaine).

Ce service sera facturé à l'ADEPAPE21 : 30 € bruts (charges sociales comprises).

Monsieur HERDALOT peut assurer des accompagnements complets : CV, lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche, accompagnements aux divers RDV etc... Par ailleurs, Monsieur HERDALOT et Roland BONNAIRE seront reçus, très prochainement, par Monsieur REMOND, Directeur de la Mission Locale de DIJON, rue du temple.

II. FICHES ACTIONS :

Roland BONNAIRE a préparé 7 Fiches Actions qui sont proposées aux membres du CA : elles sont visionnées, amendées puis validées en séance.

- 1- Ecoute, Entretien, Accompagnement administratif.
- 2- Aide au premier logement → concernant cette fiche, Françoise LABREGERE est chargée de la rédaction d'une annexe où seront récapitulées toutes les mesures de droit commun existantes.
- 3- Aide au premier emploi.
- 4- Aide à la mobilité : Accès à la conduite automobile et au permis de conduire.
- 5- Prime de réussite : récompense pour diplôme obtenu.
- 6- Accès à une mission de service civique.
- 7- Accompagnements spécifiques :
 - Entretien du 17ième anniversaire.
 - Signature d'un contrat jeune majeur.
 - Accès aux origines.

Ces 7 fiches seront mises en ligne sur le site www.adepape21.org , dès le lendemain de ce Conseil d'Administration.

III. Modification des STATUTS :

Hervé BONNAVAUD propose un vote par correspondance : les services de la DGFIP sollicitent une précision concernant l'article de nos statuts portant sur la liquidation de l'association, ceci afin de pouvoir délivrer, en toute légalité, des reçus libératoires à nos adhérents (réduction d'impôt de 66 % du montant du don pour don à une association **Reconnue d'Utilité Publique**).

IV. ASSEMBLEE GENERALE 2017 :

SAMEDI 10 JUIN 2017
- retenez, dès à présent, cette date

La secrétaire est chargée de contacter tous les adhérents 2016 et 2017, ainsi que tous les institutionnels intéressés, pour informer de cette date.

Cette Assemblée Générale se déroulera de **10h30 à 12h30**, dans la salle privative du restaurant :

Le P'tit Bouchon Dijonnais, 19 rue de Mulhouse, 21000 DIJON.

Un repas sera servi, à partir de 13h00, pour ceux qui le souhaitent :
(16,50 € entrée + plat + dessert).

Participeront à cette AG, 3 invités :

. 2 personnes de l'ADEPAPE de l'AIN et un représentant de la Fédération Nationale.

A 19h00, l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Prochain Conseil d'Administration :

JEUDI 20 AVRIL, entre 12h00 et 14h00 *

Bureau entretien n°2 au rez-de-chaussée
du Conseil Départemental

** Jour du Conseil de famille qui se tiendra à 14h00, au CD 21*

DIJON, le 27 mars 2017
Le Président

Roland BONNAIRE

